

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL du 19 septembre 2014**

Présents : Roland BOISSIERE, Erik MOUCHEBOEUF, Jean-Pascal MERCIER, Myriam BOURNAZEL, Julie BARRAL, Michèle CAUMES, Michel MAGNE, Frédéric PONS, Denise PEIGNAUD Clément THERY

Procuration : Hélène NANCIU à Michel MAGNE

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Michèle CAUMES

Séance ouverte à 18h00

1) RESTES A RECOUVRER- ADMISSION EN NON VALEUR BPM49 - Délibération N°1:

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'Admission en non valeur relatif aux restes à recouvrer inférieurs à 30€ du BP M49 établi par le comptable. La validation de cette liste vise à apurer l'état des restes. Le montant de ces restes à recouvrer s'élève à 2.20€.

Voté à l'unanimité des présents et des représentés.

2) DM N°2 BP M14 – Délibération N°2:

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux d'aménagement des abords de la salle Peireficade. Il en résulte un besoin de financement de 30.000€, et propose au Conseil Municipal d'établir une décision modificative afin d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Voté à l'unanimité des présents et des représentés.

3) REVERSEMENT DE LA Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) par Hérault Energies - Délibération N°3 :

Monsieur le Maire rappelle qu'Hérault Energies perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) au lieu et place de la commune depuis le 1^{er} janvier 2012 et l'entrée en vigueur de la Loi NOME.

Hérault Energies suivant la délibération en date du 26 septembre 2012, reverse actuellement à notre commune un produit de TCCFE équivalent à celui perçu en 2009.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT) modifié par l'article 18 de la loi de finances rectificative (LFR) du 8 août 2014, si un syndicat intercommunal peut reverser à une commune une fraction de la taxe perçue sur son territoire, désormais ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune et prises dans les conditions prévues au premier alinéa du I de l'article 1639 A bis du code général des impôts (CGI).

Vu le courrier d'Hérault Energies du 8 septembre 2014, informant la commune que sera soumis au comité syndical du 16 septembre 2014 un projet de délibération approuvant le reversement de 75% du montant de la TCCFE perçue sur le territoire des communes de moins de 2 000 habitants, Monsieur le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir d'Hérault Energies un reversement de la TCCFE à hauteur de 75 % du montant de la taxe perçue pour le compte de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Voté à l'unanimité des présents et des représentés.

4) SYNDICAT CENTRE HÉRAULT – PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 - Délibération N°4 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2013.

Voté à l'unanimité des présents et des représentés.

5) PRÊT D'UN TERRAIN COMMUNAL A L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE (ALP) - Délibération N°5 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par l'équipe de l'ALP pour le prêt d'un petit espace sur le terrain communal à proximité de celui de l'Association «Les Jardins de Saint Maurice Navacelles », parcelle AB25, afin d'y animer des activités périscolaires.

Voté à l'unanimité des présents et des représentés.

QUESTIONS DIVERSES :

1) Société BUXOR : une conférence-débat a eu lieu le 17 septembre dernier à la Salle Peireficade pour promouvoir cette société. Les propriétaires fonciers de la commune y avaient été invités, les Maires et Elus des communes avoisinantes, ainsi que les Présidents des Conseils Généraux et les Représentants de l'Etat.

2) Appel à idées pour le logo de la Commune : Cette initiative vise à identifier la commune et qu'elle soit reconnue auprès de nos partenaires.

3) Cérémonie du 11 novembre 2014 : La Commune et l'Ecole publique préparent cette manifestation.

4) Intempéries de septembre : Proposition d'aide à la commune de St Laurent le Minier.

5) Hameau de Le Coulet : Besoin de containers pour le tri des emballages.

6) Assainissement de Navacelles : Une réunion publique est prévue à Saint Maurice.

7) Signalétique : Absence de signalétique en direction du cirque de Navacelles et de la Baume Auriol.

Le Maire,
Roland BOISSIERE